

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
RESTAURANT SCOLAIRE
Ecole Privée Le Tilleul
Année Scolaire 2026/2027

PHOTO
OBLIGATOIRE

Dossier à retourner avant le **16 AOÛT 2026** en mairie.

Aucune demande d'inscription ne pourra être acceptée après cette date, ni si le dossier est incomplet (photo comprise).

Tout changement en cours d'année scolaire doit être signalé.

L'ENFANT

Nom : Prénom : Classe (rentrée 2026) :

Date de naissance :/...../..... Sexe : Garçon Fille

INFORMATIONS EXTRA-SCOLAIRES
Pour maladie : Prévenir le jour même avant 9h00.

RESTAURATION SCOLAIRE :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Occasionnel

Occasionnel : Prévenir par mail ou téléphone 2 jours ouvrés à l'avance.

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

RESPONSABLE N°1 (PERSONNE FACTURÉE)	RESPONSABLE N°2
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
Situation familiale :	Situation familiale :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse si différente du responsable 1 :
Tel Portable :	Tel Portable :
Tel Travail :	Tel Travail :
Adresse mail :	

Assurance obligatoire à joindre : Le responsable déclare avoir souscrit à une assurance responsabilité civile et une garantie accident.

N° d'allocation CAF ou MSA (joindre un justificatif) : Quotient familial :

⚠ La tarification sociale est appliquée à réception du justificatif, aucune régularisation ne pourra être faite sur les mois précédents. En cas d'absence de justificatif, le tarif maximal sera appliqué. Une mise à jour est effectuée au 1^{er} janvier de chaque année.

- Modes de règlement :
- Payfip <https://www.payfip.gouv.fr>
 - Par prélèvement automatique (mandat de prélèvement joint à nous retourner accompagné d'un RIB).

Si vous avez déjà choisi le règlement par prélèvement automatique l'année dernière, souhaitez-vous continuer ?

- Oui (en cas de changement de compte bancaire, merci de remplir un nouveau mandat de prélèvement à nous retourner avec le nouveau RIB).
- Non.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT
 ⚠ Merci de fournir la photocopie du carnet de vaccination ⚠

Je certifie que les vaccinations obligatoires sont à jour pour mon enfant : oui non

Si l'enfant n'a pas effectué les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

LA FICHE SANITAIRE

Rappel important : Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments à votre enfant.

Observations particulières (allergies, asthme ...) : à remplir uniquement sur présentation d'un **PAI**.

Si votre enfant a un Protocole d'Accueil Individualisé du médecin signé avec l'école nous en fournir une photocopie ou l'ordonnance ainsi que la trousse médicale. **A défaut, votre enfant ne sera pas accepté au restaurant scolaire.**

RECOMMANDATIONS UTILES

Votre enfant porte-t-il des lunettes, lentilles, prothèses auditives, dentaires (Si oui, veuillez préciser) ?

Nom du médecin traitant : Tél :

Personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant et/ou à prévenir en cas d'urgence
Une pièce d'identité sera demandée sur place

Nom et prénom	Lien avec l'enfant	Numéro de téléphone	Autorisé(e) à récupérer l'enfant (à cocher)	Prévenir en cas d'urgence (à cocher)

SIGNATURE

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur la fiche et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire. Je déclare avoir lu avec mon enfant la charte de bonne conduite disponible sur le site de la mairie.

Le Perrier, le

Signature :

FICHE D'AUTORISATIONS : ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

AUTORISATIONS PARENTALES (à cocher)

Je soussigné(e) :

Représentant légal de l'enfant :

- Autorise l'agent territorial en charge du service à faire le nécessaire en cas d'accident le concernant.
- Autorise mon enfant à voyager en transport collectif sur le temps de pause méridienne.
- Autorise la Mairie de Le Perrier à photographier ou filmer mon enfant et à utiliser son image dans les supports d'information et de communication de la commune (site internet, bulletin communal, article de presse).
- Autorise la Mairie de Le Perrier à consulter le site « Mon compte CAF Partenaires », afin d'effectuer la mise à jour de mon quotient familial au 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours.

A le

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Règlement général sur la protection des données.

Les informations recueillies à partir des dossiers feront l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire vos enfants aux services de la commune : restauration scolaire, et accueil périscolaire pour l'école publique. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services de la collectivité et ne peuvent être communiquées seulement à certains organismes dans des cas limités, conformément à Article 4 de la norme NS-058. Les données seront mises à jour à chaque rentrée scolaire. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et limitation du traitement de vos données.

Tarifs en vigueur

Susceptibles d'être modifiés à chaque rentrée scolaire.

- TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Restaurant scolaire	Tarif repas : 1 ^{er} enfant	Tarif repas : 2 ^{ème} enfant	Tarif repas : 3 ^{ème} enfant
ENFANTS REGULIERS (2 jours ou plus par semaine)			
Quotient Familial 1 : 0 – 700	0,90€	0,90€	0,90€
Quotient familial 2 : 701 – 900	1,00€	1,00€	1,00€
Quotient familial 3 : 901 et plus	3,60€	3,50€	3,40€
ENFANTS OCCASIONNELS			
	3,90€	3,80€	3,70€
PLAN ALIMENTAIRE INDIVIDUEL			
	2,05€		

- TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE (uniquement pour l'école du Marais)

QF : 0 à 900 : 0.75€ le quart d'heure

QF : 901 et plus : 0.80€ le quart d'heure

Ouverture : Le matin de 7h30 à 8h50
 Le soir de 16h30 à **18h45**

La garderie périscolaire est assurée par la municipalité : Tél. 02.51.55.76.44


LE PERRIER

DOCUMENT A CONSERVER

La facturation des services est établie pour le mois écoulé, et vous parviendra en début du mois suivant (exemple : repas mai facturés en juin à payer pour juillet).

En cas d'absence de votre enfant au restaurant scolaire ou à la garderie, et afin que la gestion des services soit correctement assurée, nous vous demandons de prévenir impérativement la coordinatrice, au minimum 2 jours ouvrés à l'avance.

Nous ne pouvons pas tenir compte des absences signalées dans les écoles.

En cas de maladie, il conviendra de le justifier le matin même, par un mail ou un appel téléphonique.

Toutes les absences non prévenues en mairie seront facturées.

IMPORTANT

EN CAS D'ABSENCE, VEUILLEZ CONTACTER :

- ✓ ☎ : 02 51 55 76 44
(Laissez-nous votre message pendant les heures de fermeture).
- ✓ @ : enfancejeunesse@mairie-leperrier.fr